REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la sécurité
Le Conseiller d'Etat

Ville de Genève
Administration centrale
Reçu le 05 NOV. 2018
Séance CA du:
Décision:
A traiter par:
Copies:

Fo
No 798/18

DIFFUSION
M Kanaan
Mmes Salerno
Alder
MM. Pagani
Barazzone
Mmes Charollais
Luthi
Bohler
Demazure
MM. Moret
Burri
Macherel
Blanchot
Krebs
Chrétien
Lupini
Vicente
Mermillod
Schweri
SCM
Service juridique
Dossiers-Documentation

DS
Case postale 3962
1211 Genève 3

DÉCISION

du 31 OCT. 2018

approuvant la délibération du conseil municipal de la Ville de Genève du 12 septembre 2018

vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE DEPARTEMENT DE LA SECURITE

DÉCIDE

La délibération du conseil municipal de la Ville de Genève du 12 septembre 2018, ayant pour objet :

l'approbation des comptes 2017,

EST APPROUVÉE avec la remarque suivante :

Une erreur de plume s'est glissée à l'article 4 du dispositif. En effet, l'augmentation de la fortune ainsi que l'excédent de revenus s'élèvent à 33 501 328,90 F (et non à 35 501 328,90 F).

Pierre Maudet

RÉPUBLIQUE & CANTON DE GENÈVE
Le Chef du département de la sécurité

Annexe : délibération certifiée conforme

Communiquée à :
Genève 2 ex
SSCO-SF 1 ex
SSCO 2 ex

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Service de surveillance des communes

Annexe à la décision DS du 31 OCT. 2018
Certifiée conforme au texte voté par le conseil municipal

VILLE DE GENÈVE

Législature 2015-2020
Séance du 12 septembre 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres d), e) et f), et 75, al. 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés dans le rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide

par 57 oui contre 13 non

Article premier. – Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2017 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
charges	1 205 235 680,16
sous déduction des imputations internes de	37 919 526,64
soit un total des charges nettes de	1 167 316 153,52
revenus	1 238 737 009,06
sous déduction des imputations internes de	37 919 526,64
soit un total des revenus nets de	1 200 817 482,42
excédent de revenus	33 501 328,90

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections et de livres.

Art. 2. – Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2017 est approuvé pour les montants suivants:

a) patrimoine administratif	Fr.
dépenses	135 123 281,26
recettes	13 345 560,37
investissements nets	121 777 720,89

	Fr.
b) patrimoine financier	
dépenses	24 026 849,94
recettes	1 997 562,80
investissements nets	22 029 287,14
c) total	
dépenses	159 150 131,20
recettes	15 343 123,17
investissements nets	143 807 008,03

Art. 3. – Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

a) patrimoine administratif	Fr.
investissements nets	121 777 720,89
amortissements	76 324 400,36
excédent de revenus de fonctionnement	33 501 328,90
autofinancement	109 825 729,26
Insuffisance de financement	11 951 991,63
b) patrimoine financier	
investissements nets	22 029 287,14
amortissements (autofinancement)	4 345 801,12
insuffisance de financement	17 683 486,02
c) total	
investissements nets	143 807 008,03
amortissements	80 670 201,48
excédent de revenus de fonctionnement	33 501 328,90
autofinancement	114 171 530,38
insuffisance de financement	29 635 477,65

Art. 4. – Variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit 35 501 328,90 francs, est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus du compte de fonctionnement.

Art. 5. – Bilan

Le bilan au 31 décembre 2017 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 844 961 053,20 francs dans la composition suivante:

Actifs	Fr. 2017	Fr. 2016
Patrimoine financier (natures 10 à 13) (après déduction de 127 916 345,51 francs, provisions pour pertes sur débiteurs, nature 24)	1 549 715 885,17	1 488 262 540,63
Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	1 295 245 168,03	1 249 791 847,50
Total de l'actif	2 844 961 053,20	2 738 054 388,13

Passifs

Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	121 931 629,70	85 018 540,12
Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	1 528 500 000,00	1 510 000 000.00
Engagements envers des entités particulières (nature 23)	61 455 966,31	83 349 562,68
Provisions (nature 24)	47 385 125,38	4 052 537,37
Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	14 023 892,85	17 470 637,90
Fortune nette (nature 29)	1 071 664 438,96	1 038 163 110,06
Total du passif	2 844 961 053,20	2 738 054 388,13

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2017 à 387 992 235 francs.

*****